



Communiqué de presse

## **Campagne électorale**

### **Le SISP souhaite que les partis politiques mettent un frein à la privatisation dans les services publics**

Montréal, le 27 novembre 2008 – Dans le cadre de la présente campagne électorale, le Secrétariat intersyndical des services publics (SISP) poursuit ses actions en lien avec ses trois enjeux majeurs. Après avoir interpellé la semaine dernière les principaux chefs politiques sur le droit de négocier des salariées et salariés de l'État, le SISP avait dans sa mire cette semaine la privatisation dans les services publics. Par le biais d'une activité spéciale tenue aujourd'hui sur le site de l'Hôpital Saint-Luc (CHUM), le SISP souhaitait que les partis prennent position publiquement sur cet enjeu.

#### **Mettre un frein à la privatisation dans les services publics**

Pour Lina Bonamie, porte-parole des cinq organisations membres du SISP, le choix du CHUM était hautement symbolique. « Le projet du CHUM démontre clairement les problèmes d'efficacité et d'efficience de l'introduction du secteur privé dans les services publics. Presque 10 ans après l'annonce de la construction d'un seul site pour le CHUM, la construction n'a pas encore débuté. Alors que le choix du site suscite encore les passions, la facture totale grimpe, les rapports d'experts s'accumulent et les annonces voulant que le CHUM soit entouré de cliniques privées sont nombreuses. Le projet du futur CHUM est un gouffre financier où seules les entreprises privées s'en mettent plein les poches. Monique Jérôme-Forget nous accuse de souffrir du « syndrome de la pépinne ». Et bien, ce n'est pas de ce syndrome que nous souffrons mais bien de celui du « citoyen pragmatique ». Nous sommes inquiets de voir les fonds publics engloutis par le secteur privé au lieu d'être investis dans les services publics », de dire madame Bonamie.

#### **Partenariats public-privé : qui en profite?**

Pour le SISP, il ne fait aucun doute que les partenariats public-privé (PPP) sont plus dispendieux, entre autres, en raison des taux d'intérêt payés par le privé en comparaison à ceux payés par le public. « De plus, les supporteurs des PPP entretiennent de la confusion quant à l'imputabilité des risques et la responsabilité de la dispensation des services. Le secteur privé n'a qu'un seul objectif soit celui de faire des profits. Il va donc de soi que le coût estimé des risques est inclus, voire gonflé dans la soumission du secteur privé, sinon cela ne serait pas rentable. Diverses expériences internationales démontrent que lorsqu'un imprévu surgit, la facture est refilée à l'État ou l'entreprise diminue l'offre de service », de poursuivre la porte-parole syndicale. De plus, le SISP demeure perplexe quant aux engagements de longue durée. « Comment peut-on prévoir quels seront les besoins de la population dans plus de 20 ans? », questionne madame Bonamie.

#### **La sous-traitance, un fléau inacceptable**

Depuis quelques années, la sous-traitance est devenue un réel fléau auquel le SISP veut mettre fin. Cette forme de privatisation est utilisée pour se délester de la main-

d'œuvre publique. « La politique de non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux qui prend sa retraite dans les ministères et les organismes de la fonction publique est carrément absurde et coûteuse. Ces non-remplacements entraînent une pénurie de main-d'œuvre qui doit être compensée par le recours au secteur privé. L'explosion des coûts est effarante », commente la porte-parole.

Le phénomène de la sous-traitance touche aussi profondément le réseau public de la santé. L'utilisation des agences de placement n'a cessé de croître, de même que les heures facturées. À cet effet, madame Bonamie cite l'exemple éloquent de l'Agence de santé et de services sociaux de Montréal-Centre. « En 2007-2008, 6,5 millions d'heures travaillées l'ont été par du personnel d'agences pour une facture totale de près de 203 millions de dollars et ce, à même les budgets publics. C'est beaucoup plus que ce que ces mêmes services auraient coûté s'ils avaient été fournis par du personnel du réseau public ».

Le SISP souhaite que les chefs politiques s'engagent à mettre fin à la privatisation du réseau de la santé québécois. « La Loi 33 permet aux promoteurs du privé en santé de mettre la main sur une mine d'or. Les compagnies d'assurances se frottent les mains à l'idée d'encaisser des dollars alors que les cliniques privées poussent comme des champignons. Ces cliniques viendront, en plus, piller les ressources humaines du réseau public. Qui seront alors les grands perdants? L'ensemble de la population québécoise », de conclure madame Bonamie.

### **Profil du SISP**

Le SISP regroupe 300 000 membres, issus de cinq organisations syndicales (CSQ, FIQ, SFPQ, APTS et SPGQ), dont près de 245 000 proviennent des secteurs public, parapublic et péripublic. La CSQ représente près de 155 000 membres, dont près de 100 000 œuvrent au sein des secteurs de l'éducation et de la santé. La FIQ regroupe 57 000 membres du secteur de la santé. Le SFPQ représente 43 000 membres, dont 40 000 sont issus de la fonction publique québécoise. Quant à l'APTS, elle représente 26 000 travailleuses et travailleurs occupant des postes professionnels ou techniques au sein du réseau public de la santé et des services sociaux. Pour sa part, le SPGQ regroupe plus de 19 000 personnes de la fonction publique, des sociétés d'État, des réseaux de l'éducation et de la santé du Québec.

– 30 –

### **Renseignements :**

Sandra Gagné  
Relations avec les médias, SISP  
Cell : 514 796-5093